

SEANCE DU 18 FÉVRIER 2016

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **18**

Date de la convocation : **11.02.2016**
Date d'affichage de la convocation : **11.02.2016**

L'an deux mil seize, le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : MM. MONTIGNÉ Claude, MASSON Jean-Paul, BESSIN Pascal, BARBY Éric, EGAULT Pascal, CROQUISON Sébastien, Mmes NIVOL Nadine, HOUIT Yolande, GUYNEMER Patricia, CAZIN Mireille, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence, SAUVEUR Pauline, LEBAS Sophie et ROZE Marie-Paule.

Absents excusés : LEFEUVRE André (a donné procuration à RÉGEARD Loïc) et GASCOIN Laurence (a donné procuration à MONTIGNÉ Claude).

Absent : M. de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; Mme GUYNEMER Patricia a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

-
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2016
 - Élection du secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Programme voirie 2016 - **délibération**
2. Illuminations rue d'Armor - **délibération**
3. Renouvellement du contrôle des hydrants - **délibération**
4. Nouveaux horaires scolaires - **délibération**
5. Réflexion - Plan Local d'Urbanisme - **délibération**
6. Dénomination de l'école publique
7. Travaux en cours
8. Informations diverses
9. Questions diverses

I- ESTIMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2016 (délibération n°11-2016)

Nomenclature : 1.3 Conventions de mandat

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les estimations ainsi qu'un récapitulatif des travaux d'investissement de voirie pour 2016. Le marché de travaux est lancé par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique dans le cadre d'une convention de mandat (groupement d'achats).

Montant des estimations :

- Modernisation de la VC au lieu-dit « La Ville Hue » (510 mètres) : 19 368 € TTC
- Modernisation de la VC au lieu-dit « Les Bois » (320 mètres) : 11 688 € TTC
- Modernisation de la VC au lieu-dit « L'Hôpital» (200 mètres) – chemin principal : 8 160 € TTC
- Modernisation de la VC au lieu-dit « L'Hôpital» (35 mètres) - petit chemin : 2 430 € TTC

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les estimations ci-dessus (pour un montant total de 41 646 € TTC),
- **MANDATE** les services voirie de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique pour le lancement du marché susnommé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire demande que la commission fasse un premier bilan au sujet des bandes rugueuses (satisfaction des usagers, du voisinage...).

La commission voirie est chargée de ce dossier afin d'étudier les demandes faites par les riverains des villages de « La Porte Dom Eustache / Tréguivien », « Pitrel », « La Ville Morhain » et de « L'Hôpital ».

L'inventaire de la signalétique devra être entrepris également.

II- ACQUISITION ILLUMINATIONS DE NOËL – RUE D'ARMOR (délibération n°12-2016)

Nomenclature : 1.1. Marchés publics

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'effacement des réseaux, rue d'Armor, est en voie d'achèvement.

Il serait peut-être opportun de prévoir quelques décors de fête pour illuminer l'entrée du bourg côté Ouest (opportunité de déstockage et nouveaux candélabres adaptés pour fixer des décors de fin d'année).

M. le Maire présente la proposition de la société SEDI, fournisseur des décors lumineux actuellement en place. Le montant de ces illuminations s'élève à 1 543.44 € HT soit 1 852.13 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Mmes Lebas et Nivol s'abstiennent) :

- **RETIENT** l'offre de la société SEDI pour l'acquisition de 6 décors lumineux dont le montant s'élève à 1 543.44 € HT.
- **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite en section d'investissement au budget communal 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

III- CONTRÔLE DES HYDRANTS (délibération n°13-2016)

Nomenclature : 1.1. Marchés publics

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la convention d'entretien des hydrants est arrivée à échéance. En effet, la réglementation en vigueur impose un entretien des appareils de défense contre l'incendie une fois tous les trois ans ou un contrôle d'un tiers du parc par an.

La commune dispose de 21 poteaux incendie, d'un puisard et d'une réserve incendie.

La société SAUR propose ainsi de prolonger cet engagement contre la rémunération suivante :

→ 49 € HT / poteau incendie et 35.90 € HT / puisard.

L'entreprise Socotec a été consultée mais n'a pas donné suite car elle n'établit pas de proposition en-dessous de 100 hydrants à vérifier.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire le contrat d'entretien des hydrants avec la société SAUR aux conditions tarifaires suivantes : 49 € HT / poteau incendie et 35.90 € HT / puisard.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La réserve incendie située entre Le Breil Caulnette et Les Touches Ferron est devenue dangereuse depuis les travaux d'élagage et de défrichage. Il convient de sécuriser cette dernière. Le nécessaire sera fait.

IV- NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES – AVENANT N°1 PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (délibération n°14-2016)

Nomenclature : 8.1 Enseignement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'uniformiser la fin du temps d'enseignement. Jusqu'à présent, une partie de l'école termine à 15h15, l'autre à 15h30, et ce, en alternance un jour sur deux.

Cette situation est un peu confuse pour les parents et est devenue incompatible avec la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) en classe à double niveau.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de valider l'avenant n°1 du projet éducatif territorial en uniformisant la fin du temps d'enseignement scolaire pour l'ensemble des élèves comme suit :
 - Lundi et jeudi : 15h15
 - Mardi et vendredi : 15h30

Les temps péri éducatifs commenceront désormais à 15h30, avec possibilité de prévoir des ateliers sportifs d'1h15 (trajet pour rejoindre la salle de sports). Le ¼ h (entre 15h15 et 15h30) sera un temps communal sous la surveillance des animateurs de l'UFCV.

M. le Maire précise qu'il y aura normalement une ouverture de classe en primaire à la rentrée prochaine. Le comité technique paritaire de l'Éducation Nationale se réunira le 26 février.

V- ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (délibération n°15-2016)

Nomenclature : 2.1 Documents d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'opportunité d'une éventuelle révision du Plan Local d'Urbanisme, débattue en séance du mois de janvier dernier.

Il en rappelle les principales raisons :

- **Application du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du pays de Saint-Malo au 1^{er} janvier 2017**

L'aménagement de l'espace communal s'inscrit au-delà des frontières communales.

Le SCOT est de plus en plus restrictif pour les communes rurales. Il n'est pas toujours aisé de concilier les intérêts de Saint-Malo et des communes proches avec les communes plus éloignées du littoral.

Par ailleurs, la polarisation des métropoles est favorisée avec la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

- **Cohérence entre les différents documents d'urbanisme** : la loi NOTRé citée précédemment définit les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire.

- **Évolution du champ des compétences en matière économique** : transfert à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique de la compétence économique à partir du 1^{er} janvier 2017. Les zones artisanales tomberont dans l'escarcelle intercommunale.

- **Demande au niveau local des professionnels en faveur d'une zone artisanale.**

- **Marge de manœuvre pour proposer des lots viabilisés** (construction maisons individuelles) **limitée et conditionnée à la commercialisation des promoteurs privés** (lotissement Les Rives du Parc en-cours de commercialisation et lotissement du Domaine de Coëtquen caduc). Par ailleurs, il ne reste plus que 4 lots à vendre au lotissement de la Champagne du Moulin à Vent.

- **Contexte du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)**

La commission urbanisme s'est réunie le mardi 16 février dernier en présence de M. Prigent, urbaniste.

L'évolution porterait sur les points suivants :

- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU pour la réalisation d'un lotissement communal,
- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU à vocation d'activité

Afin de permettre l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme aux changements susnommés, il conviendrait de mettre en œuvre une procédure de modification du PLU.

Par ailleurs, la loi ALUR, entrée en vigueur le 27 mars 2015, modifie l'article L. 123-13-1 du Code de l'Urbanisme et précise que « lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant du Conseil Municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ».

Pour répondre à cette nouvelle exigence législative, il serait opportun de réaliser une étude globale dans le but d'appréhender les capacités d'urbanisation et la faisabilité opérationnelle des projets au sein des zones urbanisées de la commune. Cette étude globale est commune à l'ensemble des modifications de zones 2 AU à venir.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU pour la réalisation d'un lotissement communal et d'une autre zone 2AU à vocation d'activité) en retenant les propositions du cabinet Prigent comme suit :
- Modification du PLU (ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU pour la réalisation d'un lotissement et ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU à vocation d'activité) : 4 500 € HT soit 5 400 € TTC,
- Etude de densification : analyse de la capacité et de mutation de l'ensemble de l'espace bâti (capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées) : 4 500 € HT soit 5 400 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

VI- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Pleugueneuc compte désormais 1855 habitants soit une progression de 10 % par rapport à 2011 (2 % tous les ans). La commune dénombre 937 logements, dont 805 occupés, 73 logements vacants et 59 résidences secondaires. Douze foyers n'ont pas pu être enquêtés.

Pour information, M. le Maire rappelle les précédents chiffres du recensement :

En 2006, nous comptons 1 522 habitants pour 807 logements,
En 2011, nous comptons 1 681 habitants pour 852 logements.

VII- DÉNOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE

Après maints échanges, trois propositions ont été finalement arrêtées.

- **Théodore Chalmel**, premier directeur de l'école qui a beaucoup œuvré pour l'enseignement laïc.
- **Marianne**, symbole de la République.
- **Les jours heureux**, référence au programme du Conseil National de la Résistance (CNR), qui a mis en place en 1944 la sécurité sociale et de nombreux acquis sociaux.

Le choix définitif du nom du groupe scolaire sera voté lors de la prochaine séance municipale.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1- Église :

Visite de l'édifice mardi 9 février en présence M. Roch de Crevoisier, architecte conseil auprès du Département, de M. Dominique Giraud, technicien aménagement du territoire du pays de Saint-Malo et de M. Denis Chambet, Chargé de mission patrimoine, Conservateur des antiquités et objets d'art à la Direction des Archives et du Patrimoine du Département d'Ille-et-Vilaine.

Il apparaît qu'une étude sanitaire du bâtiment s'avère indispensable (état de la toiture, de la charpente partie nord, parquet de la sacristie en très mauvais état, réfection des tableaux des retables etc...).

M. Chambet, chargé de mission patrimoine, va vérifier l'inscription des objets au titre des Monuments Historiques (retables, calices, etc...).

« Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, dont la conservation présente un intérêt public au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, peuvent être classés au titre des monuments historiques (art. L. 622-1 du Code du patrimoine). Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits soit immeubles par destination, qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent, au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation peuvent être inscrits au titre des monuments historiques (art. L. 622-20 du code du patrimoine). En 2013, plus de 260 000 objets mobiliers sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques ».

Des noms de cabinets spécialisés (diagnostic complet des édifices religieux) seront donnés prochainement pour lancer une étude sanitaire. Cette dernière est éligible au fonds de solidarité territoriale du département.

2- Salle des sports

Deux maîtres d'œuvre ont été sollicités pour visiter les locaux de la salle des sports afin d'établir un premier bilan de travaux à réaliser (réfection des peintures et mise aux normes des sanitaires et des douches ...).

M. le Maire et M. Barby les rencontreront semaine 8.

3- Financement des aires de covoiturage

Mme Nivol Nadine précise que ces dernières restent à la charge des communes ; une aide de 15 000 € peut être apportée par la CCBR.

4- Dates à retenir :

- Samedi 20 février à 9 h 30 : Assemblée Générale du foyer laïc
- Samedi 20 février – salle multifonction : repas du basket
- Vendredi 26 février à 14 h 30 : commission « projet mairie »
- Samedi 27 février : visite ornithologique du Bois du Rouvre
- Mercredi 2 mars à 18 h 00 : visite des établissements Glory
- Vendredi 11 mars à 16 h 00 : ouverture des plis – commission d'appel d'offres – travaux d'aménagement de la rue du Stade et de la rue Edmond Harand
- Dimanche 13 mars : carnaval des enfants et goûter à la résidence du Bignon
- Vendredi 18 mars à 16 h 30 : commission des Finances
- Jeudi 24 mars à 19 h 00 : Conseil Municipal (affaires courantes et budget communal et assainissement – exercice 2016)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close.

La séance est levée à 22 h 10.

A Pleugueneuc, le 1^{er} mars 2016.

Vu le Maire,
M. Loïc Régeard